

Appel à projets 2015

Soigner les conduites anorexiques et boulimiques

Coordonner les parcours de soin
Associer les familles

Date limite de réception des dossiers : 1^{er} septembre 2015

Contexte

L'anorexie mentale et la boulimie sont des pathologies fréquentes et dévastatrices. Ces troubles des conduites alimentaires concernent en effet 600 000 jeunes en France et sont source de grandes souffrances pour les patients, de désarroi pour les familles et d'inquiétude pour les professionnels.

D'origines très diverses, elles touchent de nombreux jeunes, en particulier des adolescentes et jeunes femmes adultes, et de plus en plus de jeunes hommes. Outre le grand risque de chronicisation, ces maladies s'accompagnent de complications et séquelles psychopathologiques et somatiques graves. Elles peuvent en outre entraver lourdement l'insertion socioprofessionnelle des jeunes patients. Leur prise en charge, en ambulatoire ou en hospitalisation, reste dépendante des possibilités de soins et de l'engagement des équipes soignantes.

Les services spécialisés dans le traitement de ces maladies ont des délais de prise en charge importants et leur nombre insuffisant crée des inégalités et carences de soin très préjudiciables. S'appuyant sur des services compétents, sur des réseaux de soins ou collectifs de santé existants ou en cours de constitution, la Fondation de France soutient leur action depuis plusieurs années. Elle continue en 2015 à aider les équipes soignantes et les acteurs associatifs intervenant dans le champ de ces pathologies.

Qui peut répondre ?

- les services hospitaliers publics, ou privés participant au service public, qui accueillent des adolescents et jeunes adultes;
- tout autre organisme de soin ou collectif de médecins libéraux œuvrant en étroite collaboration avec des équipes hospitalières;
- les associations d'aide aux usagers et familles, concernées par les troubles des conduites alimentaires.

Critères de sélection

Les demandes seront examinées au regard des critères suivants:

Caractéristiques du projet

- analyse préalable des besoins et du contexte local;
- qualité de l'ancrage territorial;
- compétences et expériences des intervenants;
- garanties de faisabilité de l'action;
- mobilisation collective autour du projet;
- définition des modalités de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'action.

Financement

- pour les projets portés par un service ou une structure de soin, un cofinancement témoignant de l'adhésion de l'organisme dont il dépend sera exigé.

Ne seront pas recevables les demandes concernant le financement de postes et moyens permanents de fonctionnement des services, ni le remplacement ou défraiement des personnes en formation.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Dans la perspective d'améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des jeunes malades, la Fondation de France soutient :

- **la création ou la consolidation de réseaux de soin dédiés** aux troubles des conduites alimentaires, impliquant des professionnels de santé hospitaliers et libéraux (psychiatres, pédopsychiatres, urgentistes, réanimateurs, psychologues, diététiciens, pédiatres, endocrinologues, nutritionnistes et médecins généralistes) ;
- **la formation des équipes** pour améliorer leur capacité de dépistage, d'évaluation et de traitement des symptômes présentés, développer leur aptitude à intégrer les proches dans les projets de soin et à en faire des acteurs du soin ;
- **l'initiation de nouvelles propositions thérapeutiques**, individuelles ou collectives directes ou indirectes (médiations) traitant les symptômes psychiques comme somatiques, s'adressant aussi bien aux jeunes patients qu'à leurs familles ;

- **l'aide aux associations** pour se former à l'écoute des familles, pour initier de nouvelles actions de soutien et d'entraide, pour renforcer leur collaboration avec les services de soin.

La subvention attribuée peut être annuelle ou pluriannuelle (maximum 3 ans), selon les besoins du projet, et pourra financer les frais d'investissement ou de fonctionnement liés à sa réalisation. Une attention particulière sera portée aux initiatives réellement inscrites dans un projet d'établissement et dans la durée, et à celles qui favorisent le décloisonnement des pratiques.

Exemples d'initiatives soutenues en 2014

Création de réseaux régionaux, départementaux ou plus locaux, dédiés aux troubles du comportement alimentaire.

Expérimentation de nouvelles approches thérapeutiques à médiations diverses, sensorielle, cognitive...

Prise en charge familiale de la souffrance liée aux troubles du comportement alimentaire des adolescents.

Formation de bénévoles associatifs à l'écoute et accompagnement des familles.

Accompagnement des jeunes patients à la sortie d'hospitalisation, autour de repas thérapeutiques familiaux.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*) ou disponible sur demande par mail.

Les dossiers complétés ainsi que les annexes demandées doivent obligatoirement parvenir au siège de la Fondation de France **avant le 1^{er} septembre 2015**, en deux exemplaires par voie postale et par mail. Seuls les dossiers complets **et** respectant cette procédure seront examinés.

Les dossiers feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les demandes seront examinées par un comité d'experts en **décembre 2015**. Les décisions seront uniquement communiquées par courrier postal.

Fondation de France
Programme Santé des jeunes
40, avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 44
E-mail : santedesjeunes@fdf.org

Avec les 744 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 140 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.